



Cabinet du Maire

Monsieur Georges-François LECLERC
Préfet de Seine-Saint-Denis
PRÉFECTURE
1 Esplanade Jean-Moulin
93000 BOBIGNY

Gournay-sur-Marne, le 30 mars 2020

N. réf. : ES/GP/CG/2020/029

Monsieur le Préfet,

Par la présente j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance pour obtenir une mesure dérogatoire quant à l'ouverture du marché de la commune de Gournay-sur-Marne, qui se tient les mercredis et samedis matins en bords de Marne.

Peu de commerces de centre-ville restent encore ouverts : il n'y a plus qu'un primeur, un boucher, un boulanger et un petit Carrefour City (superette) pour une population de presque 7000 habitants. L'épicerie est quant à elle partiellement ouverte.

Les grands supermarchés se situent respectivement à 2km (pour le Carrefour de Champs sur Marne) et 5km (pour le super U de Neuilly sur Marne), soit des distances trop grandes pour une partie de notre population (non véhiculée et/ou âgée).

Bien que nous assurions un portage à domicile pour les personnes âgées ou fragiles, l'approvisionnement alimentaire en centre-ville tel qu'il existe à ce jour apparaît globalement insuffisant par rapport à la densité de population et à ses besoins.

Ainsi, le maintien de l'activité de vente au public de produits alimentaires au sein de notre marché répondrait à un besoin d'approvisionnement de notre population.

En outre, géré en concession par le groupe GERAUD, ce marché resterait ouvert avec la stricte mise en place d'une organisation de nature à garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites "barrières". Le Groupe GERAUD a publié à ce sujet une doctrine interne répondant à ces obligations dont je vous joins copie.

Dans l'attente de recevoir un avis que j'espère favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

Le Maire
Éric SCHLEGEL

